ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR

DÉPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE SAINT-FLOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N°26/05/2025-100

Conseillers en exercice :	29
Présents :	18
Absents représentés :	5
Absents excusés :	6
Votants :	23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.

Étaient présents :
M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :
M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUGNET.

Absents excusés :
MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04 JUIN 2025 et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le 27 MAI 2025 à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : Madame Maryline VICARD

Monsieur Marc POUGNET reprend place en salle des séances.

Lors du vote du Budget Primitif 2025, des crédits à hauteur de 69 500 € ont été inscrits et réservés en faveur des associations sportives sanfloraines (Article 6578).

Le tableau des attributions est joint en annexe.

Une enveloppe complémentaire pour l'accompagnement des projets sportifs fera l'objet d'une attribution ultérieure.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 19 Mai 2025,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions aux associations sportives pour l'année 2025 telles que définies dans le tableau joint en annexe.

- DIT que les crédits sont inscrits au titre du Budget Primitif 2025 de la Commune.

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU

Associations Sportives - REPARTITION SUBVENTIONS 2025

Associations	Montant alloué
Amicale Laique	10 500,00 €
AS Collège St Joseph	200,00 €
AS Collège la Vigière	200,00 €
AS Collège Blaise Pascal	200,00 €
AS Lycée St Vincent	200,00 €
AS Lycée Haute Auvergne	200,00 €
AS LEPA Louis Mallet	200,00 €
AS YOGA	500,00 €
Alerte Sanfloraine	1 600,00 €
Aventure Nautique	200,00 €
ASPTT	300,00 €
Equi Club	1 500,00 €
Faubourg Gym	200,00 €
CJB15	200,00 €
Loisirs GV Cantal	200,00 €
IME	150,00 €
Karaté Club	250,00 €
Modèle Club	200,00 €
Moto Club	500,00 €
Pétanque	1 500,00 €
Retraite Sportive	500,00 €
Rugby Club	11 000,00 €
Sanflo Gym	2 200,00 €
Sanfloraine Basket Ball	4 500,00 €
La Sanfloraine	2 050,00 €
Savate	500,00 €
St Flour Hand Ball	14 000,00 €
Sport Nature	150,00 €
St Flour au Galop	3 000,00 €
Tennis Club	1 000,00 €
USS Boules	1 000,00 €
USS Foot	10 000,00 €
Vélo Club	600,00 €
TOTAL	69 500,00 €

	Section	*Montant alloué*
Détail Amicale Laique	Plongée	300,00 €
	Natation	4 100,00 €
	Escrime	500,00 €
	Natation Synchro	600,00 €
	Ski	1 500,00 €
	Badminton	500,00 €
	Baby Sport	300,00 €
	Volley Ball	400,00 €
	Escalade	2 300,00 €
	Total	10 500,00 €

	Section	*Montant alloué*
Détail La Sanfloraine	Athlétisme	400,00 €
	Aikido	150,00 €
	Judo	1 500,00 €
	Total	2 050,00 €

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:16
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-100

Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-100, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-100-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-100
Objet : Attribution des subventions 2025 aux associations sportives
Date de décision : 27/05/2025
Date de transmission : 27/05/2025
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

FAST
Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
https://www.efast.fr